

PAR COURRIEL

Québec, le 17 octobre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-10-009 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 juin dernier, concernant la liste des endroits, avec le nom de l'exploitant, le nom des lieux, leurs adresses avec la municipalité, où un ou des avis de projet MRF ont été déposés soit pour le recyclage de biosolides papetiers, de résidus de désencrage, de biosolides municipaux et autres MRF soit pour le Recyclage agricole d'amendements calciques et magnésiens et de composts conformes aux normes du BNQ. Le tout pour la région de la Mauricie et ce depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à ce jour.

Le document visé par votre demande est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- La liste des avis de projets MRF depuis le 1^{er} janvier 2019

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Comlan Eli-Eli N'Soukpoé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel ComlanEli-Eli.NSoukpoe@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 2

c. c. Accès à l'information – Mauricie
dr04acces@environnement.gouv.qc.ca

